

24 janvier 2006

06.104
ad 06.008**Postulat du groupe PopVertsSol****Réexamen du plafonnement du budget pour les subsides de l'assurance-maladie**

Le groupe PopVertsSol demande au Conseil d'Etat de revoir le budget relatif aux subsides de l'assurance-maladie.

Les raisons économiques qu'il évoque pour justifier le plafonnement de la part du canton ont pour conséquence de lui faire perdre une partie de l'aide qu'accorde la Confédération. Une des raisons de cette péjoration provient de l'augmentation de la capacité financière du canton qui passe de 56 à 63. Notre groupe estime que ce ne sont pas les personnes qui n'ont aucune responsabilité dans cette nouvelle classification qui doivent faire les frais de l'opération. Si la capacité financière du canton s'améliore, le gouvernement doit aller chercher l'argent vers ceux qui occasionnent cette hausse des possibilités financières et non pas restreindre les plus démunis.

Il a souvent été question de symétrie des sacrifices ou d'efforts à faire par tous. Mais comment peut-on comprendre la cohérence de ces propos si on tient compte des faits suivants:

L'augmentation du taux d'impôt sur les grandes fortunes, pardon, sur les fortunes importantes, frappe pour une seule année un contribuable ayant une fortune de 1.000.000 de francs de 1200 francs par an (100 francs par mois).

Simultanément, les mesures prises dans le cadre de la diminution des subsides de l'assurance-maladie pour les salariés et retraités se présente ainsi:

Personnes seules – catégorie 1 (Revenu: 23.000 francs)

2005: 184 francs

2006: 40 francs

Perte mensuelle: 144 francs

Perte annuelle: **1728 francs****Réduction du pouvoir d'achat: 7,51%**Personnes seules – catégorie 2 (Revenu: 25.000 francs)

2005: 138 francs

2006: 30 francs

Perte mensuelle: 108 francs

Perte annuelle: **1296 francs****Réduction du pouvoir d'achat: 5,18%**Couples – catégorie 1 (Revenu: 34.000 francs)

2005: 368 francs

2006: 80 francs

Perte mensuelle: 288 francs

Perte annuelle: **3456 francs****Réduction du pouvoir d'achat: 10,16%**Couples – catégorie 2 (Revenu: 37.000 francs)

2005: 276 francs

2006: 60 francs

Perte mensuelle: 216 francs

Perte annuelle: **2592 francs****Réduction du pouvoir d'achat: 7,01%**

Ces situations démontrent un déséquilibre que le groupe PopVertsSol ne peut pas accepter. Pour remédier à cette situation, il est demandé au Conseil d'Etat d'étudier la suppression de ces réductions dès que possible, mais au plus tard pour le budget 2007, dans les axes suivants:

- Fixer l'aide cantonale aux subsides de l'assurance-maladie de manière à recevoir les 100% de la contribution de la Confédération.
- Rétablir les catégories 4 et 5 pour autant que cette mesure ne péjore pas la situation des autres catégories.

Signataires: A. Bringolf, M. Ebel, V. Pantillon, J.-C. Pedroli, D. de la Reussille, D. Angst, G. Hirschy, P.-A. Thiébaud, L. Debrot et Y. Stalder.